

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 9 octobre 2020

portant délégation de signature du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer

NOR : JUSF2026424A

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-534 du 24 mai 2005 portant déconcentration en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 2010-214 du 2 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté 15 janvier 2016 portant nomination de Madame Sonia JOACHIM-ARNAUD, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Guadeloupe à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2016 portant nomination de Madame Marie-Hélène CHOPIN, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Essonne à compter du 1^{er} février 2016 ;

Vu la décision de nomination de Monsieur Jean-Christophe BRIHAT, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de la Seine-Saint-Denis, à compter du 25 avril 2016 ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2016 portant nomination de Monsieur Jérôme LUCIEN, directeur des ressources humaines à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer à compter du 1^{er} septembre 2016 ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2016 portant nomination de Mme Anne MEIGNAN, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Val-de-Marne à compter du 1^{er} décembre 2016 ;

Vu l'arrêté du 28 août 2017 portant nomination de Madame Valentine FOURNIER, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse des Yvelines à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2017 portant nomination de Madame Christelle EVELINGER, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Seine-et-Marne à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2017 portant nomination de Madame Patricia VIATOR, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Guyane à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu l'arrêté du 30 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Benjamin VAILLANT, secrétaire général de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer à compter du 1^{er} mars 2018 ;

Vu l'arrêté du 6 février 2018 portant nomination de Monsieur Etienne DEMARLE, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de La Réunion à compter du 1^{er} octobre 2017 ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2018 portant nomination de Monsieur Hakim TILOUCH, directeur territorial de la protection judiciaire de jeunesse de la Martinique à compter du 1^{er} juin 2018 ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 portant nomination de Madame Sylvie VELLA, chargée de mission à la direction interrégionale de la protection judiciaire de jeunesse Île-de-France et Outre-Mer à compter du 15 juin 2018 ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2018 portant nomination de Madame Eglantine MORINEAU, attaché d'administration, juriste contentieux de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer à compter du 1^{er} septembre 2018 ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2018 relatif à la déconcentration de certains actes de recrutement et de gestion des personnels relevant de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 11 février 2019 portant nomination de Mme Catherine BOUISSOU, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Val-d'Oise à compter du 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2019 portant nomination de Monsieur Abdelaziz BOUBKER, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse des Hauts-de-Seine à compter du 1^{er} juillet 2019 ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2020 portant nomination de Monsieur Hugues MAKENGO KIBOBO, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Mayotte à compter du 1^{er} août 2020 ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2020 portant nomination de Madame Liliane VALLOIS, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Polynésie française à compter du 1^{er} août 2020 ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2020 portant l'intérim de directeur interrégional de Monsieur Jean MENJON, directeur interrégional adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

Arrête

Article 1^{er}

Délégation est donnée à :

Monsieur Benjamin VAILLANT, secrétaire général à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer ;

Monsieur Jérôme LUCIEN, directeur des ressources humaines à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer ;

Monsieur Frédéric BERARD, directeur adjoint des ressources humaines à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer ;

Madame Nesrine ARDINES, responsable de la gestion administrative et financière à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer ;

à l'effet de signer au nom du directeur interrégional par intérim, dans la limite de leurs attributions, les arrêtés, décisions ou contrats relatifs aux actes de gestion énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 juillet 2018 susvisé.

Article 2

Délégation est donnée à :

Madame Sonia TECHER, responsable de la gestion prévisionnelle des effectifs ;

à l'effet de signer au nom du directeur interrégional par intérim, dans la limite de leurs attributions, les arrêtés, décisions ou contrats relatifs à :

1°) Pour les agents contractuels :

- le recrutement ;
- les décisions relatives à la fin du contrat et au licenciement ;
- l'admission au bénéfice de la retraite.

Article 3

Madame Eglantine MORINEAU, attachée d'administration, juriste contentieux ;

à l'effet de signer au nom du directeur interrégional, dans la limite de leurs attributions, les arrêtés, décisions ou contrats relatifs à :

- 1°) Pour tous les fonctionnaires titulaires et stagiaires :
- l'imputabilité au service des maladies et des accidents ;
 - l'autorisation des cumuls d'activités.

- 2°) Pour les agents contractuels :
- l'imputabilité au service des maladies et des accidents ;
 - l'autorisation des cumuls d'activités ;
 - l'octroi et revalorisation des rentes.

Article 4

Délégation est donnée à :

Monsieur Laurent BROSSE, directeur de l'évaluation et de la programmation des affaires financières de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer ;
Madame Sylvie VELLA, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Paris ;
Madame Christelle EVELINGER, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Seine-et-Marne ;
Madame Valentine FOURNIER, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse des Yvelines ;
Madame Marie-Hélène CHOPIN, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Essonne ;
Monsieur Abdelaziz BOUBKER, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse des Hauts-de-Seine ;
Monsieur Jean-Christophe BRIHAT, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de la Seine-Saint-Denis ;
Madame Anne MEIGNAN, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Val-de-Marne ;
Madame Catherine BOUISSOU, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Val-d'Oise ;
Madame Patricia VIATOR, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Guyane ;
Monsieur Hakim TILOUCH, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Martinique ;
Madame Sonia JOACHIM-ARNAUD, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Guadeloupe ;
Monsieur Etienne DEMARLE, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de La Réunion ;
Madame Hugues MAKENGO KIBOBO, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Mayotte ;
Madame Liliane VALLOIS, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Polynésie ;

à l'effet de signer au nom du directeur interrégional par intérim, dans la limite de leurs attributions, les arrêtés, décisions ou contrats relatifs à :

- 1°) Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires :
- l'octroi des congés annuels ;
 - l'octroi ou le renouvellement des congés ordinaires de maladie ;
 - les autorisations d'absence accordées au titre du décret n° 82-447 du 28 mai 1992 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique. Ces autorisations d'absence sont à

distinguer des décharges d'activité de service accordées au titre de l'article 16-VI du décret n° 82-447;

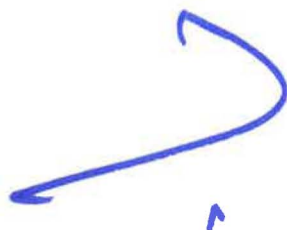
2°) Pour les agents non titulaires :

- l'octroi des congés annuels ;
- l'octroi ou le renouvellement des congés ordinaires de maladie ;
- les autorisations d'absence.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice et affiché dans les locaux de chacun des services délégataires.

Fait le 9 octobre 2020

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop that starts on the left, goes up and over to the right, then comes back down and under to the left, ending with a small upward tick.

Directeur Interrégional Adjoint

Jean MENJON

